

FICHE-RESSOURCE E LEARNING MANAGERS

Éléments de correction du fil de discussion : « l'impact des stéréotypes »



Rappel de la situation : Camille perd progressivement l'audition. Elle ne souhaite pas en parler à son manager de peur d'être vue comme quelqu'un à qui on ne peut plus faire confiance. Elle cherche à compenser seule son handicap auditif, mais n'y parvient pas. Elle commence donc à faire des erreurs professionnelles qui lui sont reprochées. Ces remarques sont à son sens « injustes » car tout cela est dû à un problème de santé, ce qui a pour effet de tendre ses relations avec son responsable.

- ✓ **Evidemment, la meilleure des solutions serait que la salariée parle à son manager et l'informe de ses difficultés d'audition.** Mais, ce n'est pas toujours aisé, car la personne peut ne pas accepter son handicap, être inquiète de la réaction des autres, penser qu'elle ne sera pas comprise... Pourtant, en parler, c'est se donner les meilleures chances que les effets du handicap soient mieux compris et de bénéficier d'un cadre de travail adapté à ses besoins. Ainsi, un aménagement de poste pourrait être mis en place avec l'aide du médecin du travail et après l'obtention d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). A titre d'exemple, un amplificateur audio pour le téléphone pourrait être installé. Avec l'accord de Camille, son équipe de travail pourrait aussi être sensibilisée. En prenant par exemple la parole chacun son tour ou en écrivant les messages importants par écrit, on pourrait aider Camille qui lit sur les lèvres à mieux comprendre et ainsi à être plus performante à son poste !
- ✓ **Si le salarié n'évoque pas ses difficultés de perte d'audition, le manager doit éviter tout jugement hâtif, poser les difficultés constatées et ouvrir le dialogue** dans un climat serein en mettant en avant son souhait de comprendre et d'aider à résoudre ensemble la situation. Il pourrait aussi proposer à Camille d'aller en parler au médecin du travail, lors d'une visite médicale à la demande du salarié.